

CONTROLE SANITAIRE DES ZONES DE PECHE A PIED DE LOISIR

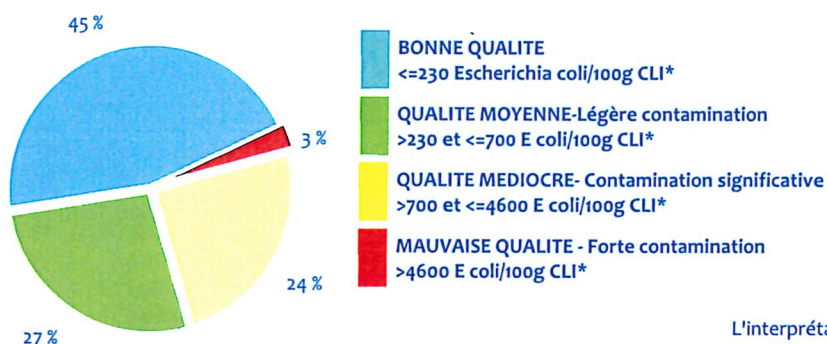


Commune **AGON-COUTAINVILLE**
Site **Gisement Pointe d'Agon**
Coquillage suivi **Palourdes**



Depuis le 1er janvier 2018, les données concernant les analyses des zones de pêche sont mutualisées entre la Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche et l'ARS. Ces résultats sont obtenus, concernant l'ARS, dans le cadre du suivi des zones de pêche à pied de loisirs et concernant la DDTM, dans le cadre du suivi des zones de pêche à pied professionnelle et des bassins de production conchylicoles.

Répartition des résultats microbiologiques de la zone sur la période 2023/2025 et qualification du gisement



Gisement de QUALITE FLUCTUANTE

L'historique de la qualité du site montre que des épisodes de contamination peuvent survenir. En conséquence, la sécurité sanitaire ne peut être garantie en permanence.

L'interprétation des résultats ne concerne que la pêche à pied de loisirs.

Historique des 12 derniers mois

Dates	15/07/25	25/08/25	10/09/25	03/11/25	04/12/25	21/01/26	05/02/26	18/03/26	20/04/26	20/05/26	17/06/26	15/07/26	21/07/26
E coli/100g CLI*	1100	130	450	270	45	20	68	68	78	330	2600	4000	130

Résultat du dernier prélèvement

Le 21 juillet 2026 130 Escherichia coli/ 100gCLI*

*CLI: Chair et liquide intervalvaire

Recommandations sanitaires

- Ne pêchez pas après un épisode pluvieux
- Eloignez vous des rejets et émissaires (cours d'eau et canalisations)
- Lavez et rafraîchissez les coquillages à l'eau de mer pendant la pêche
- Transportez et conservez vos coquillages au frais
- Consommez vos coquillages dans les 24h suivant la pêche et assurez vous qu'ils sont restés vivants jusqu'à leur préparation
- Cuisez les coquillages avant consommation

Néanmoins, la cuisson permet seulement de réduire les risques microbiologiques et non de les supprimer totalement !



<http://www.normandie.ars.sante.fr>

Saint Lô le 23/07/2026

Pour le Directeur général et par délégation
L'Ingénieur d'études sanitaires,

Signé

Marie-Anne GUGLIELMI